

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **6 juin 2022, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

202, rue Narcisse

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1 – Grille 6

Autoriser, pour la résidence principale, une marge latérale de 0,10 mètre au lieu des 2,0 mètres autorisés.

Tableau 3.1.5.2

Autoriser une distance minimale de la ligne latérale de 0,0 mètre pour l'avant-toit de la résidence au lieu du 1,0 mètre requis.

Donné à New Richmond
Ce 11^e jour de mai 2022

Céline LeBlanc
Greffière